

Présents : Chloé Sécher (Actes-If), Emmanuelle Castang (Thema), Jules Desgoutte (Afap), Joel Lécussan (Fraap/Afap), Vincent Lacoste (LIEN), Eric Vanelle (Synavi), Sandrine Garin-Cloarec (Collectif Danse Rennes Métropole), Léa Cotart-Blanco (Fraap), Fred Ortuño (Afap). Par Skype : Patricia Coler (Ufisc), Thomas Desmaison (La Gare Mondiale)

1. Retour sur la rencontre CNLII/DOG à Nantes (enregistrement en ligne sur www.cnlii.org)

Cette rencontre a été une réussite. Une cinquantaine de personnes y ont participé malgré l'heure matinale du rdv. Une délégation de la DGCA était présente: Régine Hatchondo (DGCA), Laurence Tison-Vuillaume (DGCA adjointe), André Cayot (Responsable Musiques Actuelles). Ainsi qu'un représentant de l'ADACGVAF, Philippe Valla, DAC de Clermont Ferrand.

La question du repérage des lieux intermédiaires susceptibles de bénéficier de la ligne présentée dans le plan de finances 2016 a été abordée avec Régine Hatchondo, nouvelle directrice de la DGCA. S'il n'est pas question de jouer les tribunaux populaires et de dire une fois la liste présentée qui en est et qui n'en est pas, nous devrions être en mesure de co-construire avec l'Etat un cadre de travail et d'identification, afin de préciser ce que désigne selon le Ministère, la terminologie Lieux intermédiaires. Ce cadre aura également une fonction levier sur les relations inter-lieux (intermédiaires entre eux, intermédiaires/institutionnels, artistique/hors champ culturel et artistique, cursus de formations, relations à l'international, etc.). Régine Hatchondo a bien noté que nous défendions une « philosophie » et que nous ne souhaitons surtout pas la mise en place d'un label.

2. Préparation du rdv au Ministère du 03/02/2016.

En termes de méthodologie, il est proposé de travailler à la rédaction d'une circulaire à partir du travail de rédaction de la charte et du référentiel. L'objectif étant de proposer un cadre de politique publique générale et de participer d'une reconnaissance des lieux intermédiaires et indépendants qui n'en sont pas tous au même niveau de structuration et de dialogue avec l'institution.

Une circulaire permettrait de définir le rôle de l'Etat. Nous devons leur imposer de sortir de la logique de liste et de penser en termes de politique culturelle, il s'agit de démontrer en quoi les lieux intermédiaires travaillent pour l'intérêt général.

Se pose la question de savoir si nous travaillons sur l'obligation pour les structures labellisés de travailler avec l'ensemble des lieux intermédiaires et indépendants du territoire. Nous devons cependant aller plus loin, d'autant que les lieux labellisés ont déjà dans leur cahier des charges l'obligation de travailler avec l'ensemble des structures du territoire où ils sont implantés.

L'enveloppe financière fléchée sur les lieux intermédiaires serait de 2,5 millions en 2016. Nous avons intérêt à défendre une logique de première expérimentation. La CNLII pourrait demander à mener un travail en collaboration avec les Dracs et les collectivités territoriales afin d'impulser derrière une véritable dynamique et des moyens plus conséquents. Nous pourrions proposer la constitution d'un comité de suivi pour revêtir ce rôle d'évaluateur et d'incitateur pour les politiques culturelles à venir. Cette logique d'expérimentation peut-être annoncée dans la circulaire.

Nombre d'ambiguïtés sont à lever : scènes conventionnées/lieux intermédiaires, intermédiaire comme marche pied vers l'institution, tourisme culturel et marketing territorial/capacitation, émancipation, droits culturels, pratiques culturelles, etc.

Les DRAC et les conseillers semblent démunis sur ces questions de définition : ils sont en attente de ce qu'est un lieu intermédiaire, par « la centrale » mais capables par contre de dire que certains ne le sont pas parce qu'ils ne feraient pas de résidences de jeunes artistes...

On se retrouve un peu piégés par le fait que le financement émane des assises de la jeune création. Ce qui risque de restreindre la diversité des pratiques sur les territoires.

Les lieux intermédiaires doivent trouver une place dans une politique pérenne, qui ne soit pas une politique d'opportunité et d'actualité. Les Assises sur les territoires annoncées risquent d'être juste des effets de communication. Nous devons positionner la CNLII comme espace représentatif qui a déjà commencé à travailler tout un tas de chantiers. On sait par exemple l'importance de faire se frotter jeune création et cles qui ont un savoir, une pratique avérée.

Il faut aussi pouvoir envisager l'écosystème, le paysage : raisonner en dispositifs permettant de dynamiser l'existant, depuis des territoires et non depuis une liste de lieux. Comment on sollicite l'Etat pour qu'il soit au soutien d'espaces de concertation aux cotés des collectivités ? Quelles sont les logiques de réflexion territoriale ?

Nous devons exiger comme position de principe la construction d'une politique publique transparente et définie, en concertation avec les acteurs que nous sommes et représentons.

Il nous faut être force de proposition sur le rôle que nous entendons jouer dans cet espace de concertation, en lien avec l'Etat et les collectivités territoriales

Déroulé du rdv :

- Rappeler en intro l'historique de la CNLII (Chloé) et le travail de référentiel/charte (Jules).
- Topo sur chantiers actuels : LCAP, loi NOTRe, assises de la jeune création (Chloé)
- Comment à partir de ça on peut travailler ensemble ? Quels dispositifs sont imaginés pour répondre à la loi de finances 2016 ?
- Demander la définition d'un cadre de politique publique générale et proposer la CNLII comme interlocuteur dans une dynamique de co-élaboration (Joël)

3. *Quel soutien peut apporter la CNLII face à des alertes de lieux en difficulté ?*

Sandrine a sollicité la CNLII par rapport à la situation du CDRM. De façon plus générale, il se pose la question de savoir si la CNLII peut apporter un soutien à des lieux en difficulté. Après discussion, il semble en effet qu'elle a tout intérêt à le faire. D'une part cela peut apporter un soutien réel au lieu, les interlocuteurs ont alors conscience qu'il ne s'agit pas d'une structure isolée mais qu'elle s'inscrit dans un mouvement général qui défend des valeurs et modes d'action, avec une charte porteuse d'engagements. Et d'autre part, cela rentre directement dans les objectifs que s'est donné la CNLII au moment de sa constitution.

En pratique, cela suppose que chaque dynamique locale ou chaque organisation fasse remonter les problématiques à la CNLII.

Concernant le cas du CDRM, Sandrine nous fait une première proposition de courrier.

4. *Coordination régionale Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées*

Eric regrette que le Synavi ne soit pas impliqué dans la délégation Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées, souhait qu'il a manifesté lors de la première rencontre en Avignon. Fred répond que la constitution en cellule resserrée s'est décidée avec les présents aux réunions qui ont suivi (et auxquelles Eric était absent).

Il est proposé que ce point soit abordé à l'occasion du prochain copil.

5. *Point(s) à mettre à l'ordre du jour du prochain Copil :*

- préparation du forum des 12 et 13 mai à Lyon et demande spécifique du groupe auralpin de dégager une matinée pleine sur la situation en Rhône-Alpes/Auvergne.
- Coordination régionale Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées

Prochain copil : <https://framadate.org/5HUaP95qlyVniZEL>

Prochain groupe de travail sur le forum > <https://framadate.org/Z434lHhSXLkvl3T>

L'état des réflexions suite au 1^{er} copil du groupe de travail sur le forum :

<https://mypads.framapad.org/mypads/?/mypads/group/cnlii-7k39h7ax/pad/view/objectifs-forum-2016-183ah73p>